

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

08 MARS 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2019

Concerne: Question parlementaire n° 320 du 5 février 2019 de Madame la Députée Martine Hansen.

Réf. : 82axa438e

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et du soussigné à la question parlementaire n° 320 du 5 février 2019 de Madame la Députée Martine Hansen concernant les "Appareils d'imagerie par résonance magnétique".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Étienne SCHNEIDER
Ministre de la Santé





Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 320 du 5 février 2019 de Madame la Députée Martine Hansen concernant les "Appareils d'imagerie par résonance magnétique".

Combien d'IRM cardiaques le Luxembourg dispose-t-il ?

Il n'existe pas stricto sensu d'IRM cardiaques. Il s'agit en fait d'IRM qui peuvent être équipées d'accessoires spéciaux (ECG, antenne) et d'un logiciel dédié permettant la visualisation des tissus et de la fonction cardiaque par IRM. Deux centres hospitaliers disposent d'équipements de ce type au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans quels hôpitaux sont installés les IRM cardiaques ?

Il s'agit du Centre hospitalier de Luxembourg (CHL site Strassen) et des Hôpitaux Robert Schuman (HRS site Kirchberg).

Selon les informations, les temps d'attente pour obtenir un rendez-vous d'examen IRM cardiaque sont assez longs, plus d'une semaine y compris en cas d'urgence. Messieurs les Ministres peuvent-ils nous confirmer nos informations et nous renseigner comment ils entendent encore réduire ces délais très longs en l'espèce ?

Le ministère de la Santé ne possède pas de recueil de données qui permet de calculer les délais d'attente pour les IRM cardiaques.

Les données de la Caisse nationale de santé (CNS) ne permettent non plus de déterminer avec précision le nombre d'IRM cardiaques remboursées au Luxembourg. Par ailleurs, aucun libellé de la nomenclature des actes et services des médecins ne reprend la notion d'IRM à visée spécifiquement cardiaque. Ainsi, il est impossible de calculer le délais d'attente entre la demande d'examen et sa réalisation. La documentation hospitalière qui est en train d'être mise en place dans les hôpitaux permettra d'avoir des informations détaillées sur les recours aux soins et leurs indications.

Toutefois, selon les deux hôpitaux disposant d'équipements spéciaux pour réaliser les IRM cardiaques, les délais sont les suivants :

- Les IRM cardiaques pour indication médicale urgente sont réalisées en urgence donc encore pendant la journée de la demande ou directement selon le degré d'urgence.
- En dehors des indications qualifiées médicalement urgentes, les délais des rendez-vous sont actuellement de 5 à 8 semaines.



L'IRM cardiaque nécessite une collaboration étroite entre le cardiologue et le radiologue afin d'optimiser l'image réalisée et apporter la meilleure qualité diagnostique pour le bénéfice du patient. Comme pour tout examen, les indications de l'IRM cardiaque doivent être justifiées dans la démarche diagnostique et tenir compte de l'apport des autres techniques disponibles (échographie, coronarographie, scanner, médecine nucléaire), du tableau clinique présenté par le patient et des possibles contre-indications à l'IRM bien que le nombre de ces dernières est en diminution constante.

En tout état de cause, les quatre IRM supplémentaires sont-elles équipées de la technologie pour effectuer un examen du cœur ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?

Au moins un des quatre nouveaux IRM sera équipé de la technologie pour effectuer l'examen du cœur. Ce nouvel équipement IRM doté de la technologie nécessaire sera essentiellement utilisé pour les examens ostéo-articulaires, ce qui permettra de libérer des plages pour les IRM cardiaques. Les délais des rendez-vous pour des examens d'indication non urgente devraient également être raccourcis tout en rappelant que les indications de ces examens sont ciblées (cf. guide du bon usage des examens en radiologie).